

Territoires, efficacité et simplicité Règlements de jeux concours	P4
--	-----------

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L214-12, L214-13, L214-16-1,
- VU** le Code du travail et notamment l'article L6111-3,
- VU** le Code des transports et notamment l'article L2121-3,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 avril 2025 approuvant le règlement du jeu concours intitulé " 20 ans de la Loire à Vélo "et autorisant l'octroi de lots dans les conditions définies dans le règlement,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le règlement du jeu concours intitulé " Région Big bang emploi - Défi des partenaires : faites gagner votre classe " (annexe 1) ;

D'AUTORISER

l'octroi de prix pour les dix-sept gagnants du jeu concours " Région Big bang emploi - Défi des partenaires : faites gagner votre classe " ;

D'APPROUVER

le règlement du jeu concours intitulé " Région Big bang emploi - Défi des partenaires " (annexe 2) ;

D'AUTORISER

l'octroi de prix pour les treize gagnants du jeu concours " Région Big bang emploi - Défi des partenaires " ;

D'APPROUVER

le règlement du jeu concours intitulé " Joue et embarque pour les 150 ans de la ligne Nantes-Pornic " (annexe 3) ;

D'AUTORISER

l'octroi de prix pour les cinq gagnants du jeu concours " Joue et embarque pour les 150 ans de la ligne Nantes-Pornic " ;

D'APPROUVER

la version modifiée du règlement du jeu concours « 20 ans de la Loire à Vélo » qui rajoute un nouveau tirage au sort pendant une nouvelle période (Annexe 4),

D'AUTORISER

à nouveau l'octroi de lots dans les conditions définies dans le règlement du jeu concours.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble

REÇU le 02/10/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs